

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} avril 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

2022D064

OBJET :
**15. SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE.
RÉNOVATION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
RUE PASTEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220407-2022D064-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le sept AVRIL à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. SERE Soarey Idriss – M. DECREUS Christophe – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives** à M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine – M. LORIDAN Bernard.

ABSENT : M. MOUILLE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant sur les nouveaux statuts du SIECF,

Vu les délibérations du SIECF en date du 20 octobre 2015,

Monsieur le Maire de la commune de MERVILLE rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le SIECF pour la rénovation de l'éclairage public rue Pasteur.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIECF.

Ces travaux sont estimés de manière prévisionnelle à 16 090 € HT, soit 19 308 € TTC.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve définitivement le projet exposé dans la présente délibération, le montant total des travaux ne dépassera pas le montant prévisionnel annoncé ci-dessus,
- donne un accord définitif pour la prise en charge, par la commune, du montant total HT des travaux,
- précise que cette participation sera prise en charge par le budget communal,

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 039-215904004-20220407-2022D064-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022.

**15. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FALAISE.
RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE PASTEUR.**

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge, ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.